

FALCO ANNONCE LA PROLONGATION DE CERTAINES ÉCHÉANCES ET D'AUTRES MODIFICATIONS AUX TERMES DE L'OPÉRATION RELATIVE AU FLUX ARGENTIFÈRE

MONTREAL, le 31 janvier 2025 — Ressources Falco Ltée (TSX.V : FPC) (« **Falco** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer que la Société et Osisko Gold Royalties Ltd (« **Osisko** ») ont conclu une modification à l'entente d'achat de flux argentifère datée du 27 février 2019 (l'« **entente de flux argentifère** ») relativement au projet Horne 5 de Falco. La modification reporte certaines échéances accordées à Falco pour atteindre les étapes importantes définies comme conditions préalables au financement par Osisko des versements restants au titre des dépôts relatifs aux flux et certaines autres échéances.

La modification comprend des changements supplémentaires afin de tenir compte de la signature de la convention de licence d'exploitation et d'indemnisation (operating license and indemnity agreement ou « **OLIA** ») avec Glencore en janvier 2024, y compris le fait que le financement des deuxième et troisième versements au titre des dépôts relatifs aux flux sera conditionnel à la démonstration par Falco que les garanties financières en faveur de Glencore aux termes de l'OLIA peuvent être remplies. La modification augmente également le financement par capitaux propres minimal requis comme condition préalable au financement des deuxième et troisième versements, afin de tenir compte de l'inflation depuis la signature initiale de l'entente de flux argentifère, de même qu'une disposition révisée du calcul de l'intérêt payable à Osisko, une fois la production commencée ou dans le cas d'un report du début de la production. Une copie de la modification a été déposée sous le profil de Falco à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les administrateurs indépendants de la Société ont approuvé les modifications de l'entente de flux argentifère.

À propos de Falco

Ressources Falco Ltée est l'un des plus grands détenteurs de titres miniers dans la province de Québec, avec un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco détient des droits sur environ 67 000 hectares de terrains dans le Camp minier de Noranda, ce qui représente 67 % du camp dans son ensemble et qui comprend 13 anciens sites miniers pour l'or et les métaux de base. L'actif principal de Falco est le projet Horne 5 de Falco situé sous l'ancienne mine Horne, laquelle a été exploitée par Noranda de 1927 à 1976 et a produit 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre. Osisko Développement Corp. est le plus important actionnaire de Falco avec une participation de 16 % dans la Société.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Luc Lessard

Président, chef de la direction et administrateur

514 261-3336

info@falcores.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Mise en garde concernant l'information prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives et des informations prospectives (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, notamment les déclarations sur le financement des versements au titre des dépôts relatifs aux flux, peuvent être des déclarations prospectives. En règle générale, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de termes tels que « planifie », « s'attend », « évalue », « a l'intention de », « anticipe », « croit » ou des variations de ces mots, ou des déclarations que certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints », le négatif de ces termes et une terminologie similaire bien que les déclarations prospectives ne contiennent pas tous ces termes et phrases. Les déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, les performances, les perspectives et les opportunités diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou implicites dans ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, le risque que les conditions préalables au financement des versements restants aux termes de l'entente de flux argentifère ne soient pas remplies et les autres facteurs de risque énoncés dans le rapport de gestion annuel et/ou trimestriel de Falco et dans d'autres documents d'information continue publics déposés sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca, ainsi que toutes les hypothèses concernant ce qui précède. Bien que Falco estime que les hypothèses et les facteurs utilisés dans la préparation des déclarations prospectives sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à ces déclarations, qui ne s'appliquent qu'à la date de ce communiqué de presse, et aucune assurance ne peut être donnée que de tels événements se produiront, ou se produiront dans les délais annoncés. Sauf lorsque requis par la loi, Falco décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.